



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMpte-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE 17/02/2025 A 20 HEURES 30

**Nombre de conseillers**

en exercice: 33

Présents : 29

Pouvoirs : 2

Votants : 31

**Présents** Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.

**Absent(s) ayant remis un pouvoir :**

M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL

M Philippe LARGE donne pouvoir à M Olivier DEROZARD

**Absents :**

Mme Chantal BERTHILLON

Mme Sylvie RAZY

**Secrétaire :** M Safi BOUKACEM

**Délibérations :**

1. FINANCES - Débat d'orientations budgétaires – Exercice budgétaire 2025

Le Conseil municipal, constate et

**Prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur l'exercice 2025 au vu du rapport d'orientations budgétaires.

2. SCOLAIRE - Subvention de fonctionnement à l'OGEC pour le tarif des repas – Premier trimestre de l'année scolaire 2024-2025

Le Conseil municipal, **par 29 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) Isabelle VIDAL et son pouvoir ne prennent pas part au vote**

**Approuve** l'octroi d'une subvention de 19 546,50 € à l'OGEC pour les repas pris à la cantine par les élèves scolarisés à l'école Notre Dame des vallons du 1er trimestre de l'année scolaire 2024-2025 ;

**Dit que** cette somme sera prélevée au compte 6574 du budget communal 2025.

3. FONCIER – Autorisation donnée à l'EPORA de vendre le tènement cadastré AB 676, AB 678, AB 680, AB 690 et AB 693 situé au lieu-dit "La Maletière" à la SFHE.

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Autorise** EPORA à céder le tènement cadastré AB 676, AB 678, AB 680, AB 690 et AB 693 auprès de la société SFHE, ou au profit d'une société dont les associés de la SFHE seraient majoritaires pour un montant de 558 000€.

4. RESSOURCES HUMAINES – Choix d'une convention de participation pour les risques "Santé" et "Prévoyance" et mandat au Centre de gestion 69 pour mener la procédure.

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**S'engage** dans une démarche visant à faire bénéficier les agents de la commune de Vaugneray d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque "Santé" et dans le cadre d'une convention de participation pour le risque "Prévoyance" ;

**Mandate** le Centre de gestion 69 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour les risques "Santé" et "Prévoyance" ;

**S'engage** à communiquer au Centre de gestion 69 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active concernée et autorise le Centre de gestion 69 à collecter directement auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée ;

**Prend acte** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion 69, par délibération et après conclusion d'une convention d'adhésion avec le Centre de gestion 69 et prend acte que la participation brute mensuelle par agent sera due à la date d'effet des conventions en respectant les minimums fixés par décret. La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.

5. VIE MUNICIPALE- Avenant à la télétransmission des actes budgétaires et de la commande publique

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes à conclure entre la commune et la Préfecture du Rhône.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs nécessaire à cette mise en place

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les avenants à la télétransmission des actes relevant de la commande publique et des documents budgétaires.

**Communications :**

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).

Séance levée 22h00 Vu par Nous, Daniel JULLIEN, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 20/02/2025 à la porte de la Mairie.

